

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 5 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE : 5 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L’an deux mille vingt-six, le douze mai, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le cinq mai deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjointes,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, M. BRENOT, Mme HADIL, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. MOHAMMED (procuration M. BOUCHELLA)
M. LIAOUI (procuration M. LONGEAULT)
Mme PREVOST (procuration Mme CHARLOT)
Mme GEREMIA (procuration M. DA CRUZ)
M. MARCIN (procuration Mme ABLOUH)
Mme VERGNAUD (procuration M. NEY)

**CREATION, ATTRIBUTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
ACCESSIBILITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L2121-22 et L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260518-2026-DEL-49-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le nombre et de désigner les membres élus de la Commission Accessibilité chargée d'examiner les domaines susmentionnés ;

CONSIDERANT que les délégués sont élus pour la durée du mandat,

CONSIDERANT les candidatures proposées au Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire de Chanteloup-les-Vignes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ DECIDE d'instituer une Commission Accessibilité permanente chargée de donner son avis sur l'ensemble des questions relatives au domaine susmentionné et composée de 9 membres élus (Maire non inclus) dont 2 représentants du groupe minoritaire ;

2/ PREND ACTE que le Maire est Président de droit de la Commission Accessibilité ;

3/ DECIDE de procéder à l'unanimité du Conseil municipal, à l'élection à main levée des membres de la Commission Accessibilité ;

4/ DESIGNE :

- Mme ABLOUH
- Mme BELHADJ-ADDA
- M. THUMARIN
- M. LIAOUI
- M. BRENOT
- Mme PANIGHINI
- Mme HADIL
- M. NEY
- Mme VERGNAUD

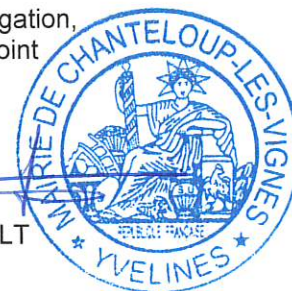
Membres élus de la Commission Accessibilité ;

5/ DIT que les membres non élus de la Commission Accessibilité seront nommés par arrêté du Maire ;

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le dix-huit mai deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260518-2026-DEL-49-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026